

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DoP ISOL001-01

1. Code d'identification unique du Produit type

ISOT01-01 (Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) pour l'isolation thermique des murs par l'extérieur).

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

- CELLOMUR - CELLOMUR BOSSAGE U - CELLOMUR BOSSAGE V - CELLOMUR BOSSAGE W
- CELLOMUR ULTRA - CELLOMUR ULTRA BOSSAGE U - CELLOMUR ULTRA BOSSAGE V - CELLOMUR ULTRA BOSSAGE W
- CELLOMUR R PLUS
- CELLOMUR HYDRAU
- STISOL SOUBASSEMENT - CELLOMUR SOUBASSEMENT- CELLOCEM - CELLODRAIN

(Voir étiquette produit)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Isolation thermique pour le bâtiment (ThIB)

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 paragraphe 5 :

Placoplatre
34 avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cedex
<http://www.placo.fr>

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable.

6. Le ou les Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3 pour toutes les caractéristiques.

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le LNE (Organisme Notifié n°0071) et le FIW (Organisme Notifié 0751) ont réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée.

Non applicable

9. Performances déclarées :

Spécifications techniques harmonisées		EN 13163 : 2012																													
Designations commerciales	Caractéristiques essentielles	Euroclasse		Réaction au feu		Combustion avec incandescence continue		Perméabilité à l'eau		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Indice d'isolement aux bruits aériens directs		Coefficient d'absorption acoustique		Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)		Résistance thermique		Perméabilité au passage de la vapeur d'eau		Résistance à la compression		Résistance à la traction / flexion		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation	
		Combustion avec incandescence continue	Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Raideur dynamique	(a)	Raideur dynamique	Epaisseur, dL	Compressibilité	Résistance thermique et conductivité thermique	Epaisseur	Transmission de la vapeur d'eau (Valeurs tabulées)	Contrainte en compression à 10% de déformation	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	Résistance à la flexion (b)	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	Caractéristiques de durabilité (c)	Résistance thermique - Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	Fluage en compression	Résistance aux effets du gel / dégel	Réduction de l'épaisseur à long terme								
CELLOMUR CELLOMUR BOSSAGE U CELLOMUR BOSSAGE V CELLOMUR BOSSAGE W	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	TR180	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD	NPD								

Placoplatre

Spécifications techniques harmonisées		EN 13163 : 2012														
Designations commerciales	Caractéristiques essentielles	Euroclasse											Réaction au feu			
		Combustion avec incandescence continue		Absorption d'eau		Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié		Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011		Raideur dynamique		(a)		Raideur dynamique		Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments
CELLOMUR ULTRA CELLOMUR ULTRA BOSSAGE U CELLOMUR ULTRA BOSSAGE V CELLOMUR ULTRA BOSSAGE W	E	Combustion avec incandescence continue		Absorption d'eau		Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié		Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011		Raideur dynamique		(a)		Raideur dynamique		Combustion avec incandescence continue
	NPD															Perméabilité à l'eau
	NPD															Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments
	Conforme															Indice d'isolement aux bruits aériens directs
	NPD															Coefficient d'absorption acoustique
	NPD															Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)
	NPD															Résistance thermique
	$R_D = 0,60$ à $9,65 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (Epaisseurs de 20 à 300 mm) $\lambda_D = 0,031 \text{ W/(m.K)}$															Perméabilité au passage de la vapeur d'eau
	T2															Résistance à la compression
	MU60	Transmission de la vapeur d'eau (Valeurs tabulées)														Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
	NPD	Contrainte en compression à 10% de déformation														Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
	NPD	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées														Durabilité de la résistance à la traction / flexion
	NPD	Résistance à la flexion (b)														Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation
TR180	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces														Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation	
(d)	Caractéristiques de durabilité (c)															
(f)	Résistance thermique - Conductivité thermique															
NPD (e)	Caractéristiques de durabilité															
NPD	Fluage en compression															
NPD	Résistance aux effets du gel / dégel															
NPD	Réduction de l'épaisseur à long terme															

Placoplatre

Spécifications techniques harmonisées		EN 13163 : 2012																																									
Designations commerciales	Caractéristiques essentielles	Euroclasse										Réaction au feu																															
		Combustion avec incandescence continue		Absorption d'eau		Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié		Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011		Raideur dynamique		(a)		Raideur dynamique		Epaisseur, d _L		Compressibilité		Résistance thermique et conductivité thermique		Epaisseur		Transmission de la vapeur d'eau (Valeurs tabulées)		Contrainte en compression à 10% de déformation		Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées		Résistance à la flexion (b)		Résistance à la traction perpendiculairement aux faces		Caractéristiques de durabilité (c)		Résistance thermique - Conductivité thermique		Caractéristiques de durabilité		Fluage en compression		Résistance aux effets du gel / dégel	
CELLOMUR R PLUS		E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	T2	MU60	NPD	NPD	NPD	TR180	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD					
CELLOMUR HYDRAU Igni		E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	T2	MU60	NPD	NPD	NPD	TR180	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD					

Placoplatre

Spécifications techniques harmonisées		EN 13163 : 2012																											
Designations commerciales	Caractéristiques essentielles	Réaction au feu		Combustion avec incandescence continue		Perméabilité à l'eau		Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Indice d'isolement aux bruits aériens directs		Coefficient d'absorption acoustique		Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)		Résistance thermique		Perméabilité à la vapeur d'eau		Résistance à la compression		Résistance à la traction / flexion		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation	
		Euroclasse	Combustion avec incandescence continue	Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Raideur dynamique	(a)	Raideur dynamique	Epaisseur, d _L	Compressibilité	Résistance thermique et conductivité thermique	Epaisseur	Transmission de la vapeur d'eau (Valeurs tabulées)	Contrainte en compression à 10% de déformation	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	Résistance à la flexion (b)	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	Caractéristiques de durabilité (c)	Résistance thermique - Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	Fluage en compression	Résistance aux effets du gel / dégel	Réduction de l'épaisseur à long terme					
STISOL SOUBASSEMENT CELLOMUR SOUBASSEMENT	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	$R_D = 0,55 \text{ à } 8,80 \text{ m}^2.K/W$ (épaisseurs de 50 à 300 mm) $\lambda_D = 0,034W/(m.K)$	T2	MU60	NPD	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD						
CELLOCEM	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	$R_D = 1,45 \text{ à } 5,85 \text{ m}^2.K/W$ (épaisseurs de 40 à 200 mm) $\lambda_D = 0,038 \text{ m}^2.K/W$	T2	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD						
CELLODRAIN	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	$1,70 \text{ à } 3,40 \text{ m}^2.K/W$ (épaisseurs 68 à 128 mm) $\lambda_D = 0,035 \text{ m}^2.K/W$	T2	NPD	CS(10)250	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD						

Placoplatre

- (a). Les produits PSE n'ont pas de propriétés significatives d'absorption du bruit aérien.
- (b). Pour la manipulation et l'installation.
- (c). Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits.
- (d). Le comportement au feu du polystyrène expansé ne se détériore pas avec le temps.
- (e). Pour l'épaisseur uniquement.
- (f). La conductivité thermique des produits en polystyrène expansé ne varie pas avec le temps.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Monsieur Thierry Fournier, Directeur Général de Placoplatre

Fait à Suresnes, le 19/06/2013

Signature



Information visée par l'article 33 du Règlement (CE) n° 1907/2006 :

Ces produits contiennent de l'Hexabrocyclododecane (déclaration selon l'exigence de l'Article 6 Paragraphe 5 du RPC)



Placoplatre